

« **VAHINE SPRINT RACE** »

Mahia BERDICHEVSKI-POROI  
Tél : 89 74 68 21 [email : bpmahia@hotmail.com](mailto:bpmahia@hotmail.com)  
Heipoe TEAOTEA  
Tél : 87 76 26 12 [email : heipoe.teaotea@gmail.com](mailto:heipoe.teaotea@gmail.com)

« **COURSE VAHINE SPRINT RACE** »

Cette journée est dédiée aux filles scolarisées. Elle est organisée dans le cadre d'un projet pédagogique et sous l'égide de la FTV, L'ISEPP et la ville de Pirae

**REGLEMENT DE COURSE**

**PREAMBULE** :

La course **VAHINE SPRINT RACE** est une course de Va'a sur une distance de 500m en V6.

Les équipes féminines dans les 3 catégories **Collège** et **Lycée** et **Université/ISEPP** auront comme embarcation les Va'a Ono (V6).

**VAHINE SPRINT RACE** est également une course à vocation pédagogique, **organisée le samedi 20 novembre 2021 de 8h00 à 15h00**, dans le cadre d'un projet scolaire et animée par 3 étudiantes en Licence STAPS à l'ISEPP, sous l'égide de la Fédération de Va'a, de la ville de Pirae et l'Institut supérieur SEPP.

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1** : ETAPES - DISTANCES

La course **VAHINE SPRINT RACE** est une course de vitesse sur une distance de 500 m. Les embarcations se placeront dans les couloirs et selon le numéro attribué par l'organisateur.

**ARTICLE 2** : LE VA'A

Les équipages autorisés à participer à cette course utiliseront des Va'a monotype V6,

L'ensemble du Va'a de course comprend :

- un corps principal ;
- un balancier ;
- deux bras de balancier.

L'écope manuelle est la seule autorisée.

### **ARTICLE 3 : LES EQUIPAGES**

La course **VAHINE SPRINT RACE** n'autorise que *six(6) rameuses* par équipage. Les rameuses doivent être titulaires d'une assurance extra-scolaire, à jour. Un établissement scolaire peut engager un ou plusieurs équipages, dans ce cas, chaque équipage est représenté par un seul responsable et sont identifiées par la couleur attribuée par l'organisateur. Collège : couleur BLEU / Lycée : couleur VERT / Université/ISEPP : Couleur MAUVE

### **ARTICLE 4 : DROITS D'INSCRIPTION ET CATEGORIE**

Le comité organisateur percevra un droit d'inscription par équipage engagé dans la course. Le versement de celui-ci peut être effectué, soit en espèces, soit par chèque bancaire, impérativement, le jour du dépôt des engagements nominatifs et définitifs, **dernier délai le 12 Novembre 2021.**

**Engagement de la catégorie Collège / Lycée / Université/ISEPP : l'inscription est de 1500 fcp par équipage.**

*Donne droit à : Casse-croûte et Boisson*

### **ARTICLE 5 : LA TENUE VESTIMENTAIRE**

La tenue vestimentaire des rameuses est un t-shirt de leur choix suivant la couleur imposée par l'organisateur voir l'article 3. Au départ et à l'arrivée les rameuses doivent se présenter avec leurs tenues.

### **ARTICLE 6 : LES PENALITES**

Par définition, toute infraction aux dispositions du présent règlement entraîne l'application par le jury de course d'une sanction. La nature de celle-ci, selon le degré de gravité, peut être un avertissement écrit, une pénalité de temps, une pénalité en point, entraînant le déclassement, une disqualification et ou l'exclusion définitive de l'épreuve.

Hormis la disqualification et l'exclusion, les pénalités ci-dessus énumérées, n'empêchent pas le Va'a de prendre part au départ.

### **ARTICLE 7 : LES RECLAMATIONS**

La réclamation est formulée par écrit sur papier libre. Seul le responsable de l'équipage inscrit sur l'imprimé d'engagement nominatif a le droit de formuler une réclamation. La réclamation doit s'accompagner d'un droit d'enregistrement fixé à **5000 fcp**, elle est restituée au réclamant si la décision du jury lui est favorable. Toutefois, **un délai de 20 mn** est accordé après l'arrivée, à chaque série, du dernier Va'a.

### **ARTICLE 8 : ATTEINTE A LA DIGNITE**

En outre, des pénalités prévues précédemment, ***toute personne physique participante à l'épreuve, qui aura par sa tenue, son langage, par ses gestes et faits agressifs porté atteinte aux biens matériels, à la dignité des autres participants, des membres et officiels de la course, sera passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de prendre part à la suite de l'épreuve.***

### **ARTICLE 9 : CAS NON PREVUS**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront portés à l'étude du jury de course qui prendra toute décision utile et favorable au bon fonctionnement de l'épreuve.

### **ARTICLE 10 : RECOMPENSES ET PRIX**

Au classement général les équipages de 1 à 3 recevront des prix.

# VAHINE SPRINT RACE

Samedi 20 NOVEMBRE 2021

## Formulaire d'Engagement en V6

Nom d'Etablissement : \_\_\_\_\_

Catégories (Collège, Lycée, Université/Isepp) : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Frais d'inscription (1500F / EQUIPE) :  espèces  chèque

R A M E U S E S	N°	NOM et PRENOM	N°ASSURANCES
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2021

Signature du responsable :

# VAHINE SPRINT RACE

Sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Va'a, le concours de la ville de Pirae, la DPAM et le Port Autonome



Ville de Pirae

## PROGRAMME

Samedi 20 NOVEMBRE 2021

V6 Sprint 500 M

6H30

Mise en place de la logistique

\*

8H00

Ouverture

prière, enregistrement, positionnement

\*

9H00

Départ de la 1<sup>ère</sup> course

Collège

\*

10H00

Départ de la 2<sup>ème</sup> course

Lycée

\*

11H00

Départ de la 3<sup>ème</sup> course

Université/ISEPP

\*

12H00

FINALE

\*

13H00

REMISE DES PRIX

\*

14H00

Nettoyage du site  
Rangement du matériel

\*

15H00 Clôture

